



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2017-123

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2017

Sommaire

DDFIP Gard

30-2017-09-01-001 - délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, direction départementale des finances publiques du Gard, pôle pilotage et ressources (2 pages)

Page 3

30-2017-08-21-004 - délégations de signature service des recettes non fiscales au 1er septembre 2017. Direction départementale des finances publiques du Gard (2 pages)

Page 6

DDTM des Pyrénées-Orientales

30-2017-08-24-004 - Décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du préfet du Gard (1 page)

Page 9

DDFIP Gard

30-2017-09-01-001

délégation de signature en matière d'ordonnancement
secondaire, direction départementale des finances
publiques du Gard, pôle pilotage et ressources

*délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, direction départementale des
finances publiques du Gard, pôle pilotage et ressources*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GARD
22 avenue Carnot
30943 NIMES CEDEX 09**

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale du Gard,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Didier LAUGA, préfet du Gard ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2013 portant nomination de M. Jean-François REYNAUD, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2017-01-04-003 du 4 janvier 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-François REYNAUD, administrateur des finances publiques ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. Jean-François REYNAUD à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;



DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François REYNAUD, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet du Gard du 4 janvier 2017, sera exercée par :

Pour la division du contrôle de gestion, du budget, de l'immobilier et de la logistique

M. William ROUAULT, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division du contrôle de gestion, du budget, de l'immobilier et de la logistique

ou **M. Jean-Baptiste DESPAUX**, inspecteur des Finances publiques

ou **Mme Anne MAZOYER**, inspectrice des Finances publiques

Pour la division des ressources humaines et de la formation professionnelle, reçoivent délégation de signature, dans le cadre des attributions de leur service, pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de leur service :

M. Maxime VILLAR, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;

Mme Christel CARTAGENA, inspectrice des Finances publiques, responsable des ressources humaines et du pôle Social et Environnement de travail ;

M. Sébastien LEONARDUZZI, inspecteur des Finances publiques, Conseiller Ressources humaines ;

Mme Martine BLACHAS-PEROSANZ, inspectrice des Finances publiques, correspondante Handicap local.

Article 2 : Reçoivent délégation de signature sans pouvoir autonome, en matière d'expression des besoins d'achat et de constatation du service fait valant ordre de paiement de la direction départementale des finances publiques du Gard :

Mme Laure FERNANDEZ, contrôlease principale des Finances publiques,

M. Yves DURAND, contrôleur principal des Finances publiques,

M. Thierry PONOT, contrôleur principal des Finances publiques,

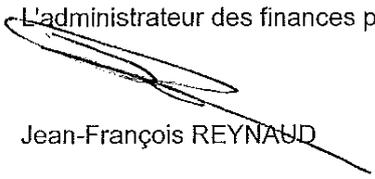
Mme Monique BORNET, contrôlease des Finances publiques.

Article 3 : La présente décision annule et remplace la précédente décision du 9 janvier 2017.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Gard.

Fait à Nîmes, le 1^{er} septembre 2017

L'administrateur des finances publiques


Jean-François REYNAUD

DDFIP Gard

30-2017-08-21-004

délégations de signature service des recettes non fiscales
au 1er septembre 2017. Direction départementale des
finances publiques du Gard

*délégations de signature service des recettes non fiscales au 1er septembre 2017. Direction
départementale des finances publiques du Gard*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Nîmes, le 21 Août 2017

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DU GARD**

22 Avenue Carnot
30943 NIMES CEDEX 9

Décision de délégations de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques du Gard ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Pierre JUANCHICH, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Gard ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 1er septembre 2014 la date d'installation de M. Pierre JUANCHICH dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Gard ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2017 publié au Recueil des Actes Administratifs le 24 mai 2017.

Décide :

Article 1 – L'article 1 de la décision du 18 mai 2017 susvisée est ainsi modifié :

Délégation est donnée à :

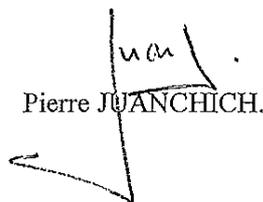
- M. Emilien AVON, Agent administratif des Finances Publiques, au service des Recettes non Fiscales (RNF) en remplacement de Mme Laure Nogarède pour :
Signer les pièces et documents désignés ci-dessous se rapportant au service :
 - les bordereaux de situation et les réponses aux demandes de renseignements ;
 - les décisions d'octroi ou de rejet de délai de paiement jusqu'à 3 500 € avec limitation de durée allant jusqu'à 12 mensualités maximum (en principal, somme globale par redevable) ;
 - et les décisions d'annulation ou de remise des majorations et frais de recouvrement pris en charge jusqu'à 350 € (en pénalités de recouvrement, somme globale par redevable).
- Mme Marie-Lise GARNIER, Contrôleuse Principale des Finances publiques, au service des Recettes non Fiscales (RNF) pour :
 - Signer les pièces et documents désignés ci-dessous se rapportant au service :
 - les bordereaux de situation et les réponses aux demandes de renseignements ;
 - les décisions d'octroi ou de rejet de délai de paiement jusqu'à 3 500 € avec limitation de durée allant jusqu'à 12 mensualités maximum (en principal, somme globale par redevable) ;
 - et les décisions d'annulation ou de remise des majorations et frais de recouvrement pris en charge jusqu'à 350 € (en pénalités de recouvrement, somme globale par redevable);

Par ailleurs, la délégation donnée à M. Sébastien PRUDENT est supprimée.

Article 2 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2017.

Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département du Gard.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,


Pierre JUANCHICH.

DDTM des Pyrénées-Orientales

30-2017-08-24-004

Décision de délégation de signature pour l'application de
l'arrêté préfectoral de délégation de signature du préfet du
Gard

*Décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral de délégation de
signature du préfet du Gard*

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRETE
PREFECTORAL DE DELEGATION DE SIGNATURE DU PREFET DU GARD

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

L'arrêté préfectoral n°2017-DL-35-1 du 18 août 2017 du Préfet du Gard, donnant délégation de signature à Mme Séverine CATHALA, directrice départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales par intérim

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à M. Xavier PRUD'HON, administrateur en chef des affaires maritimes, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral pour signer tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes de dérogation à l'interdiction de circulation des poids-lourds visées à l'article 1 de l'arrêté visé ci-dessus.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à M. Xavier Aerts, ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'État ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer son intérim, à l'effet de signer, tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes de dérogation à l'interdiction de circulation des poids-lourds visées à l'article 1 de l'arrêté visé ci-dessus.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes de dérogation à l'interdiction de circulation des poids-lourds visées à l'article 1 de l'arrêté visé ci-dessus aux fonctionnaires suivants : M. Claude Marcerou, technicien supérieur en chef du Développement Durable, M. Serge Cazard, technicien supérieur en chef du Développement Durable, Mme Guylaine Jeuffraux, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise à la Préfecture du Gard pour publication au recueil des actes administratifs.

La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer
par intérim,



Séverine CATHALA

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ +33 (0)4.68.38.12.34
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00
Fax : ☎ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements : ☞ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☞ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr